



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

sections d'éducation spécialisée

Question écrite n° 62657

Texte de la question

M. François Cornut-Gentille attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur les structures éducatives des établissements d'enseignement adapté (EREA et LEA). Ces établissements qui accueillent des enfants en grave difficulté scolaire ne disposent pas de structure éducative destinée à encadrer la vie scolaire des élèves. Or, la présence de conseillers principaux d'éducation et de maîtres d'internat apporterait une réponse adaptée aux problèmes de la gestion de la vie scolaire dans ces établissements. En conséquence, il lui demande de lui préciser les intentions du Gouvernement pour faciliter le recrutement de conseillers principaux d'éducation et de maîtres d'internat dans les établissements d'enseignement adapté.

Données clés

Auteur : [M. François Cornut-Gentille](#)

Circonscription : Haute-Marne (2^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 62657

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : jeunesse, éducation nationale et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 juin 2001, page 3619